



**SECOURS  
ISLAMIQUE  
FRANCE**

**INVITATION A SOUMISSIONNER**

**OFFRE**

**CONSULTANCE POUR LA RECHERCHE ACTION  
PARTICIPATIVE : AMELIORATION DU CADRE PROTECTEUR  
ET DES CONDITIONS DE VIE DES ENFANTS ET JEUNES  
TALIBES AU MALI ET AU SENEGAL.**

**OCTOBRE 2020**

## **TERMES DE REFERENCE.**

Financés par l'Union Européenne (UE) et l'Agence Française de Développement (AFD), en appui aux gouvernements Malien et Sénégalais, et mis en œuvre par le Secours Islamique France (SIF), les projets intitulés « Anw ka ta »<sup>1</sup> et «Tawde<sup>2</sup>» visent à promouvoir l'inclusion des enfants et jeunes talibés dans leurs communautés afin d'assurer leur protection, l'amélioration de leurs conditions de vie et d'apprentissage et le respect de leurs droits fondamentaux. La présente étude est portée par le Secours Islamique France en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale du Mali ; le Ministère de l'Education National du Sénégal ; la Fédération des maitres coraniques du Mali (FENAMEC) ; l'Association des Maîtres d'Ecoles Coraniques de Bamako, de Mopti et Ségou (AMECBA, AMECMO, AMECSE) ; la Fédération Nationale des Maîtres d'Ecole Coranique du Sénégal ;

Le Secours Islamique France possède deux missions au Sénégal et au Mali, qui œuvrent depuis 2009 et 2013 respectivement en faveur des droits de l'enfant. Ce premier programme multi-pays, sous régional, se basera sur une Recherche Action Participative visant à identifier des stratégies de renforcement du cadre protecteur dans lequel évoluent les enfants et jeunes talibés, dont ces TDR donneront le cadrage.

### **I. CONTEXTE.**

Dans les pays africains aux sociétés essentiellement musulmanes, l'offre éducative coranique constitue un cadre répandu de socialisation pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes. Selon plusieurs sources de recherche<sup>3</sup>, les écoles coraniques en Afrique Subsaharienne sont aussi anciennes que l'Islam. Elles ont constitué la première forme d'enseignement étranger venue s'ajouter à l'éducation traditionnelle africaine.

Cette éducation intervient dès le cycle de la petite enfance et demeure la modalité d'éducation la plus répandue du fait de « l'obligation » pour tout parent musulman d'assurer à chaque enfant l'accès à l'instruction coranique. C'est pourquoi l'école coranique apparaît comme un cadre traditionnel privilégié pour ces parents en quête d'instruction religieuse pour leurs enfants.

Depuis plus de deux décennies, le Mali et le Sénégal promeuvent les droits de l'enfant et ont pris un certain nombre d'engagements allant dans le sens de la protection des enfants : la ratification de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) qui, dans son article 3 alinéa 2, dispose que « tous les États parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être (...) et prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées » ; la ratification de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de

---

<sup>1</sup> Qui signifie "Allons y" en Bambara. Les maîtres coraniques en mouvement vers l'inclusion des enfants et des jeunes talibés dans la société malienne.

<sup>2</sup> En langue peul "Celui qui porte, soutien à bout de bras". L'action vise à améliorer l'inclusion de la manière la plus holistique possible des enfants et jeunes talibés dans leur société au Mali et au Sénégal.

<sup>3</sup> Mamadou Ndiaye, ouvrage Enseignement Arabo-Islamique au Sénégal.

l'Enfant ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; les conventions 138, 182 et 190 de l'Organisation Internationale du Travail relatives à l'âge minimum d'admission au travail et les pires formes de travail des enfants, la convention sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, entre autres.

En dépit de tous ces efforts et au vu des instruments juridiques en vigueur et des recommandations formulées par les deux Etats sur l'inclusion et les conditions de vie et de protection des talibés, des études concordantes démontrent que les enfants et les jeunes talibés constituent un nombre important d'enfants et de jeunes (environ 260 000<sup>4</sup> au Mali et 180 000<sup>5</sup> rien qu'à Dakar au Sénégal) qui ne jouissent pas d'un accès suffisant aux services sociaux de base (une grande partie des enfants et jeunes talibés n'ont pas accès aux services tels que la santé ou l'assistance alimentaire). Ils sont également trop souvent exclus des politiques nationales et des projets menés par les acteurs du développement.

Ils sont parfois livrés à eux-mêmes pour leurs besoins de base tels que la santé, la nourriture, l'hygiène corporelle et la sécurité. Ils se trouvent ainsi plus exposés à être victimes/acteurs de la mendicité économique, de l'escroquerie, ou à être enrôlés par des mouvements criminels de toutes sortes.

Dans toutes les grandes agglomérations du Mali et du Sénégal, le spectacle des enfants talibés tenant à la main une boîte, est devenu familier. On y rencontre, à longueur de journée, des enfants munis de boîtes qui implorent la générosité des fidèles avec le refrain « Allah garibou ! ». Cette situation d'errance expose les enfants à des maux comme les travaux pénibles, la privation de liberté, la rupture familiale et sociale, la violence, le trafic, la drogue, la délinquance, les maladies, etc.

Ce sont, pour la plupart (et non exclusivement), des élèves des écoles coraniques à la recherche de leur pain quotidien. Ce phénomène s'exacerbe d'année en année, lié à la multiplication des écoles coraniques mais aussi à la conjoncture économique et à la paupérisation croissante des populations surtout en milieu péri-urbain. Certaines écoles deviennent des sources pourvoyeuses d'enfants mendiants, constituant des lieux de non droit quant à une éducation séculaire de qualité, et exposent ses pensionnaires à des abus et à un environnement insalubre.

Sans jeter l'anathème sur ce système, il y a plutôt lieu de murir les réflexions pour mieux le comprendre en vue de l'améliorer et de l'adapter aux exigences qualitatives d'une éducation universelle inclusive et ouverte à notre ère.

C'est pourquoi, le Secours Islamique France, appuyant les associations nationales de maîtres coraniques dans ce domaine, a jugé utile de commanditer une recherche action participative, pour mieux appréhender la problématique de bienveillance tout en formulant des stratégies et moyens de prévention pour une amélioration de l'environnement protecteur des enfants et jeunes talibés, filles et garçons. C'est une

---

<sup>4</sup> Chiffres issus de l'étude réalisée en 2017 par l'unité de gestion du projet d'Appui à l'Etude Bilingue de Base (UGAPAEBB).

<sup>5</sup> Cartographie des Daara à Dakar, Avril 2018, Global System Initiative (GSI).

approche par laquelle les communautés locales (Maitres coraniques, talibés, associations de parents d'élèves coraniques, comité de soutien des écoles coraniques, relais communautaires...) seront engagés dans une dynamique collective et interactive de réflexion, de recherche et de dialogue sur les problèmes de protection des enfants propres à leurs communautés et sur les moyens de les résoudre.

Une approche régionale Mali-Sénégal du fait des problématiques de protection communes aux deux pays permettra une réponse globalement similaire sur l'amélioration du cadre protecteur des enfants et jeunes talibés garantissant leur inclusion, ainsi qu'une comparaison à visée descriptive et prescriptive, entre les avancées et les « bonnes pratiques » de chaque contexte.

## **II. OBJECTIF DE L'ETUDE**

### **2-1) Objectif global**

L'objectif visé dans le cadre de cette étude est de contribuer à l'aide d'une méthodologie participative et inclusive à la définition de stratégies adaptées de renforcement du cadre protecteur des enfants et jeunes talibés, filles et garçons, au Mali et au Sénégal ;

### **2-2) Objectifs spécifiques**

De cet objectif général, se dégagent les objectifs spécifiques suivants :

- **OS1** Identifier et analyser le fonctionnement des écoles coraniques (partage des charges, stratégies existantes de prise en charge des acteurs);
- **OS2** Analyser la perception des communautés sur la bientraitance et sur l'enfant talibé (fille ou garçon);
- **OS3** Analyser et identifier les violences, les abus, l'exploitation, la négligence et autres violations courantes ne permettant pas de garantir la protection des enfants et jeunes talibés filles et garçons (y compris les causes et conséquences) dont ils et elles sont victimes ;
- **OS4** Identifier et introduire avec les acteurs<sup>6</sup> un modèle de dialogue inclusif et participatif favorable à la bientraitance des enfants et jeunes talibés, filles et garçons ;
- **OS5** Définir le concept de la « bientraitance » de manière claire pour assurer que les personnes interrogées aient une même compréhension du phénomène ;
- **OS6** Identifier ensemble des pistes de solutions locales durables pour prévenir et répondre aux violations susceptibles d'être commises à l'endroit des talibés ;
- **OS7** Proposer de potentiels thèmes méconnus pouvant faire l'objet de recherche approfondie ;

---

<sup>6</sup> Maitres coraniques, enfants et jeunes talibés, comités de soutien des écoles coraniques, relais communautaires, autorités religieuses, associations de parents d'élèves, chefs de quartiers, chefs de village, services étatiques, etc.

### III. RESULTATS ATTENDUS

- **R1 (OS1)** Le mode de fonctionnement des écoles coraniques est identifié et analysé ;
- **R2 (OS2)** Les perceptions socio-culturelles et religieuses sur la bientraitance des enfants et jeunes talibés, filles et garçons, sont identifiées ;
- **R3 (OS3)** Les causes et les conséquences de la maltraitance sur les enfants et jeunes talibés, filles et garçons, sont identifiées et analysées ;
- **R4 (OS4)** Les acteurs ont partagé un modèle participatif et inclusif de dialogue en faveur de la bientraitance des enfants et jeunes talibés, filles et garçons ;
- **R5 (OS5)** Le concept de la « bientraitance » est défini et compris ;
- **R6 (OS6)** Des stratégies de prévention et de réponse contre la violence, l'abus, l'exploitation, la négligence et autres atteintes aux droits des enfants sont proposées ;
- **R7 (OS7)** Une nomenclature de potentiels thèmes méconnus pouvant faire l'objet d'une recherche approfondie est proposée ;

### IV. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

L'approche souhaitée pour la réalisation de l'étude est descriptive de type qualitatif en vue d'appréhender la question de bientraitance auprès d'un certain nombre d'acteurs (enfants, maitres coraniques, leaders religieux, responsables d'associations) assez représentatifs, d'où la composante aussi quantitative. Il est souhaitable d'appliquer une méthodologie participative et inclusive<sup>7</sup> qui suive un processus de recherche-action (chercheurs- acteurs) avec une attention particulière vis-à-vis des dimensions psycho-sociales et vis-à-vis du genre.

De plus, l'étude doit tenir compte des caractéristiques spécifiques des populations cibles (notamment liées à la religion) afin de ne pas heurter leurs sensibilités. Les informations documentaires existantes sur la thématique au niveau national et sous régional seront complétées par des données empiriques (informations collectées sur le terrain).

La question de la bientraitance a des dimensions multiples et variées (mendicité, châtiment corporel, prise en compte de l'opinion des enfants, conditions de vie et d'apprentissage etc.). A ce titre, l'étude doit mettre en évidence le besoin d'aborder et analyser toutes les différentes violations existantes y compris les obstacles à la bientraitance dans chaque communauté plutôt qu'une seule facette. Le processus de la recherche devra être centré sur l'implication des populations cibles dans l'analyse des causes profondes du non-respect des droits de l'enfant et dans l'identification des voies de solutions.

---

<sup>7</sup> Maitres coraniques, enfants et jeunes talibés, comités de soutien des écoles coraniques, relais communautaires, autorités religieuses, associations de parents d'élèves, chefs de quartiers, chefs de village, services étatiques etc.

La démarche doit reposer sur le fait que l'application du respect des droits ne doit pas toujours venir de l'extérieur mais être nourrie de l'intérieur, le développement du dialogue mutuel se situant au cœur de la démarche par le biais de rencontres constructives, structurées, d'analyses conjointes des causes profondes en lien avec la thématique.

L'utilisation d'outils de recherche tels que les focus groups, les enquêtes participatives, les récits de vie et des questionnaires sont des éléments importants pour la conduite de l'étude.

Cependant il est attendu des soumissionnaires de proposer une méthodologie détaillée qui pourrait inclure d'autres volets méthodologiques.

Le terrain de recherche se composerait de 5 localités :

- Kaffrine et Pikine au Sénégal ;
- Bamako, Ségou et Mopti au Mali.

## **V.REALISATIONS ATTENDUES**

**La durée de la recherche étant prévue pour 90 jours, les livrables ci-après sont attendus (en versions modifiable et finale) :**

- Une note d'orientation méthodologique décrivant la méthodologie qui sera mise en œuvre par le consultant. Il s'y ajoute la présentation des outils et le planning de mise en œuvre avec une précision des dates clés ;
- Un rapport provisoire ;
- Un rapport définitif incluant : les recommandations stratégiques, les outils d'enquête, comptes rendus d'entretiens, de Focus groups, bases de données etc.
- Des modèles de dialogue participatif et inclusif sur la bienveillance

## **VI. PROFIL ET COMPETENCES DU CONSULTANT/CABINET**

**Compétences et qualifications requises :**

**Indispensables :**

Une expérience minimum de 5 ans dans le domaine de la recherche action en Afrique de l'Ouest dans au moins l'un des deux pays ;

Une expérience confirmée de coordination d'équipes multidisciplinaires ;

Une expérience confirmée sur des études liées à la protection de l'enfance

Une compétence confirmée en rédaction de rapports d'études ;

Une bonne capacité dans la conduite des interviews et animation des focus groups ;

Des compétences en matière de protection de l'enfant ;

Excellente connaissance du français

Connaissance des langues parlées dans les zones ciblées par le projet ;

Une bonne maîtrise de l'outil informatique ;

Avoir les documents légaux liés à son statut de consultant.

### **Souhaitées**

Une bonne connaissance des zones ciblées par le projet (Mali, Sénégal) ;

Avoir fait une étude, une recherche action sur la thématique talibé et la protection est un plus ;

Proposer une candidature Nord – Sud est un plus.

### **Aptitudes interpersonnelles**

D'excellentes aptitudes interpersonnelles, de négociation et de communication ;

## **VII. DOSSIER DE CANDIDATURE**

Tout consultant désirant postuler doit constituer le dossier ci-après :

- Une présentation du soumissionnaire (CV des membres de l'équipe avec indication de 3 références au moins par membre) ;
- Une lettre de motivation ;
- Une offre technique : Document synthétique (10 pages au maximum) comportant la compréhension des termes de référence contenant la méthodologie proposée pour arriver aux résultats attendus) ;
- Une offre financière qui devra présenter :
  - o Le coût total de la consultance incluant sans détail : le coût de la consultance, le billet d'avion, les assurances du voyage ;
  - o Le montant en TTC, y compris les 15% d'IBIC à retenir à la source pour les prestataires étrangers et prestataires nationaux qui n'ont pas de NIF (document officiel de reconnaissance au Mali) ;
- Liste des publications/rapports d'études ;
- Un document présentant la légalité du statut de consultant ;

## **VIII. SOUMISSION TECHNIQUE :**

Le soumissionnaire devra structurer la soumission technique de la manière suivante :

1. **Expertise du Consultant /du Cabinet** : Cette section doit fournir des détails concernant la structure de direction de l'organisation, ses capacités et l'expérience de l'organisation/de la société, la liste des projets/contrats (achevés et en cours, nationaux et internationaux) analogues ou similaires aux exigences des termes de référence.
2. **Méthodologie proposée, approche et planning d'exécution** : Cette section doit démontrer la prise en compte ainsi que la compréhension par le soumissionnaire des termes de référence en identifiant les composants spécifiques proposés ; la manière dont il sera répondu aux exigences telles qu'indiquées, point par point ; la fourniture d'une description détaillée des modalités d'exécution essentielles proposées ; et une démonstration de la manière dont la méthodologie proposée répond aux spécifications, aux

exigences d'une recherche éthique notamment impliquant les enfants tout en garantissant l'adéquation de l'approche envisagée aux conditions locales et au reste de l'environnement opérationnel de l'activité. Cette méthodologie doit être présentée dans un calendrier d'exécution conforme à la durée du contrat.

3. **Structure de direction et personnel clé** : Cette section doit inclure les curriculum vitae (CV) complets des membres du personnel clés qui seront affectés à la mise en œuvre de la méthodologie proposée, en définissant clairement les rôles et responsabilités de chacun au regard de ladite méthodologie. Les CV doivent indiquer les compétences et démontrer les qualifications des intéressés dans des domaines utiles au regard des termes de référence.

## **IX. SOUMISSION FINANCIERE :**

La soumission financière devra énumérer l'ensemble des principaux éléments de coût liés aux services et fournir la composition détaillée desdits coûts. Les prix de tous les produits et activités décrits dans la soumission technique devront être fixés séparément pour chacun d'entre eux. Les produits et activités décrits dans la soumission technique et dont le prix ne sera pas indiqué dans la soumission financière seront considérés comme étant inclus dans les prix d'autres activités ou éléments, ainsi que dans le prix total final.

Tous les prix devront être libellés dans les devises indiquées (EURO- CFA). Toutefois, lorsque les soumissions seront libellées dans différentes devises, et pour les besoins de la comparaison de l'ensemble des soumissions :

- a) le SIF convertira la devise indiquée dans la soumission dans la devise privilégiée par le SIF à l'aide du taux de change opérationnel du SIF qui sera en vigueur à la date-limite de dépôt des soumissions ; et
- b) si la soumission jugée la plus conforme aux exigences de l'offre à soumissionner est libellée dans une devise différente de la devise privilégiée indiquée dans l'offre, le SIF aura le droit d'attribuer le contrat dans sa devise privilégiée à l'aide de la méthode de conversion indiquée ci-dessus.

Le cout total de la consultance incluant sans détail le montant en TTC, y compris les 15% d'IBIC à retenir à la source pour les prestataires étrangers et prestataires nationaux qui n'ont pas de NIF (document officiel de reconnaissance au Mali).

## **X. DISPOSITIONS PROCEDURALES**

- Par les présentes, le SIF sollicite des soumissions en réponse à la présente invitation à soumissionner. Les soumissionnaires doivent se conformer strictement à l'ensemble des exigences de la présente invitation.
- Le dépôt d'une soumission emportera par le soumissionnaire que l'ensemble des obligations prévues par la présente invitation seront respectées et, sauf



indication contraire, le soumissionnaire a lu, compris et accepté l'ensemble des instructions figurant dans la présente invitation.

- Le SIF applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des pratiques interdites, telles que la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à la politique de sauvegarde de l'enfant du SIF et l'obstruction. Le SIF exige de l'ensemble des soumissionnaires qui répondront à la présente invitation qu'ils se conduisent de manière professionnelle, objective et impartiale et qu'ils privilégient en toutes circonstances les intérêts du SIF.
  
- A tout moment avant la date-limite de dépôt des soumissions, le SIF pourra, pour quelque raison que ce soit, par exemple en réponse à la demande d'explication d'un soumissionnaire, modifier l'invitation à l'aide d'informations complémentaires. Tous les soumissionnaires potentiels recevront notification écrite de l'ensemble des modifications, ainsi que des instructions supplémentaires, par l'intermédiaire d'informations complémentaires.
  
- Afin de ménager aux soumissionnaires potentiels un délai raisonnable pour examiner les modifications dans le cadre de la préparation de leur soumission, le SIF pourra, à sa seule et entière discrétion, proroger la date-limite de dépôt des soumissions, si la nature de la modification justifie une telle prorogation.

## **XI. FORMALITE D'EXECUTION**

Avant le démarrage de la recherche, il est prévu une rencontre d'harmonisation qui permettra de partager les termes de référence, d'asseoir une commune compréhension de la méthodologie, des outils et de valider le planning.

A cette occasion les termes financiers seront aussi examinés.

Cette rencontre sera sanctionnée par un procès-verbal signé par les parties et annexé au contrat. Un comité de suivi de la RAP sera mis en place au niveau du SIF et fera des points d'étape avec l'équipe de consultants de manière régulière.

## **XII. ASPECTS ETHIQUES ET PHILOSOPHIQUES**

Le consultant est tenu de se conformer aux dispositions réglementaires en vigueur dans le pays en matière de protection de l'enfant. Il doit également tenir compte des conventions et traités ratifiés par le pays.

A ce titre, les autorisations parentales/ou des tuteurs légaux en fonction de la cible doivent être de rigueur, comme l'exige la politique de sauvegarde de SIF. Toute prise d'image, photos ou vidéos et autres données personnelles doivent obéir à la réglementation.

Le consultant doit veiller à assurer le consentement éclairé des acteurs invités à participer à l'étude. Toutes les informations qui leur sont utiles doivent être transmises.

Par ailleurs, tous les livrables et données collectées sont une propriété exclusive du Secours Islamique France. Le SIF détient l'entière responsabilité des droits d'auteur et décide de son usage.

Les parties conviennent de la confidentialité des informations recueillies à travers cette présente étude.

### **XIII. SOUMISSION DES OFFRES**

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le **19 Novembre 2020** avec pour objet « **Consultance pour la Recherche Action Participative – Sénégal/Mali** » à l'adresse suivante :

[coordo.prog.sn@secours-islamique.org](mailto:coordo.prog.sn@secours-islamique.org)

Le Secours Islamique France est une organisation intervenant dans la protection de l'enfant. Par conséquent, tout acte de candidature emporte engagement à respecter la politique de protection de l'enfant adoptée par l'institution. Aussi, tout antécédent (action, coaction ou complicité) relatif à des comportements professionnels à risque sera une cause de rejet systématique du dossier du candidat en question. Des références approfondies seront demandées pour cette consultance.